

L'école de Longroy dédommagée à hauteur de 500 €

Le combat a été rude et long. Jean-Pierre Trolley et la commune de Longroy s'étaient battus pour sauver l'école de la commune, menacée de fermeture pour la deuxième année consécutive par l'Éducation Nationale. Après une première décision suspensive fin août, le verdict définitif est tombé le 11 septembre : l'école ne fermera pas ses portes cette année. Une nouvelle forcément réjouissante.

De son côté l'Éducation Nationale a été condamnée à 500 € de dédommagement.

Les sans bus

Des parents d'élèves du Mesnil-Réaume espèrent qu'une solution a été trouvée. Le mercredi, leur fille termine à 13 h au lycée Anguier de Eu. Mais il n'y a pas de bus de ramassage scolaire, depuis la rentrée, à cet horaire. Auparavant, les élèves pouvaient emprunter le bus du collège. « **Mais cette année, il n'y a plus de cantine au collège le mercredi. Il n'y a plus de bus avant la fin de l'après-midi** », indiquent nos interlocuteurs. La situation devrait être réglée dans les prochaines semaines... pour ne laisser personne sur le quai.

Des oursins dans les poches

Lors des assises de la communauté de communes (voir en page 12), le président Alain Brière, a indiqué que le rapport d'activité de l'intercommunalité est disponible dans les mairies. Avant de faire cet aveu étonnant : « **En couleur, si vous l'avez en noir et blanc, c'est que votre maire est plus radin encore que moi** ». Il n'y a pas de petite économie.